

Informations spécifiques à Riyad

ATTENTION

Concernant les couples, seul le mariage autorise l'entrée dans le Royaume d'Arabie Saoudite.

Les candidatures des agent(e)s mariés, dont le conjoint ne peut justifier d'une résidence en Arabie Saoudite (hormis pour les candidatures doubles), peuvent être problématiques, car le ou la conjoint(e) n'aura que peu de possibilité d'emploi.

L'enseignant nouvellement recruté bénéficie d'un package d'accueil.

CALENDRIER DE LA CAMPAGNE DE RECRUTEMENT DES DETACHES D'ENSEIGNEMENT

À partir du 5 janvier 2025, publication de la liste des postes sur le site de l'établissement.

Samedi 8 février 2025, date limite de réception des dossiers de candidature

4 ou 5 mars 2025 réunion de la **commission consultative paritaire locale de recrutement des résidents (CCPL)**

À l'issue de la CCPL, les candidats seront informés de leur classement par l'établissement ou le SCAC.

Conditions pour postuler

- Etre titulaire de la fonction publique à la date de la candidature
- Pour les postes d'enseignant(e), être titulaire d'un corps enseignant
- Détenir une certification dans la discipline du poste sollicité
- Etre au terme de son détachement. Les candidatures d'agentes ou agents qui ne sont pas au terme de leur détachement ne seront pas étudiées, hormis celles relevant des priorités de l'Agence.

Motifs d'irrecevabilité des candidatures

1)- Les dossiers hors délai et/ou incomplet conformément aux pièces demandées.

Sont considérés comme incomplets les dossiers qui ne comprennent pas à minima les pièces indiquées sur le modèle de dossier de candidature.

2)- Une candidature émanant d'un agent ou agente, la candidature non titulaire de la fonction publique française.

3)- Pour les postes d'enseignant ou d'enseignante, la candidature d'un ou d'une fonctionnaire n'appartenant pas à un corps enseignant du 1^{er} ou 2nd degré.

4)- Une candidature d'un enseignant ou d'une enseignante titulaire candidatant pour une autre discipline que celle dont il ou elle est titulaire.

5) Une candidature d'un agent ou agente ne remplissant pas les conditions exigées par son administration d'origine pour bénéficier d'un détachement (y compris les personnels non titulaires de leurs corps), notamment, les agents ou agentes en cours de détachement relevant de la note de service MENH2421691N du 08//08/2024, ou dont la demande de

renouvellement de détachement a été transmise à leur administration d'origine, sauf suivi ou rapprochement de conjoint ou conjointe (sauf cas particuliers).

ENVOI DU DOSSIER

Envoi numérique exclusivement à l'adresse recrutement.residents@efiriyad.com
L'ensemble du dossier complet, doit être envoyé dans **un seul fichier PDF**.
Un accusé de réception vous sera envoyé.